

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 22 janvier 2016

11^{ème} **Commission**
N° CP-2016-1-11-1

Service instructeur

DIAT - Service de l'action internationale et
transfrontalière et du bilinguisme

Service consulté

Direction des Finances
Service Juridique

**CONTRIBUTION 2016 AU BUREAU ALSACE DE BRUXELLES : ORGANISME
D'INFORMATION ET DE CONSEIL EN MATIÈRE DE POLITIQUES
EUROPÉENNES**

Résumé : Dans le cadre du suivi des politiques européennes et de la convention triennale multipartite de partenariat signée en 2015, il vous est proposé d'octroyer au Bureau Alsace de Bruxelles, une subvention annuelle de fonctionnement de 45 000 € en 2016 (sur un budget total de la structure de 490 282 €), d'approuver l'avenant bilatéral ci-joint et d'en autoriser la signature.

Le Bureau Alsace de Bruxelles, créé en 1990 et porté par l'Association APA-Service, est la structure de représentation unique des collectivités et chambres consulaires alsaciennes auprès des institutions européennes. Il rassemble 9 partenaires financeurs : le Conseil Régional d'Alsace, le Département du Bas-Rhin, le Département du Haut-Rhin, l'Eurométropole de Strasbourg, Mulhouse Alsace Agglomération, Colmar Agglomération, la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Alsace, la Chambre Régionale d'Agriculture et la Chambre des Métiers d'Alsace. Par ailleurs, depuis 2015, l'Université de Strasbourg finance également le Bureau Alsace.

Le Bureau a pour mission d'informer ses partenaires sur les institutions et les politiques européennes, de les conseiller et les aider au montage de projets dans le cadre de programmes communautaires, d'organiser l'accueil de délégations, de représenter les intérêts de ses partenaires à Bruxelles et de former agents et élus aux thématiques européennes.

Depuis 2008, le partenariat entre le Bureau Alsace et ses financeurs s'inscrit dans le cadre d'une convention triennale multipartite. En 2014, une convention a été signée pour une année par l'ensemble des partenaires en raison de changements majeurs annoncés. En effet, cette même année, l'association APA-Service est devenue employeur direct suite à la fin du partenariat avec l'Association des Chambres Françaises de Commerce et d'Industrie qui mettait à disposition les locaux et le personnel. Le droit applicable est désormais le droit belge, avec une augmentation des charges patronales, et donc des

dépenses annuelles de fonctionnement. Enfin, depuis juillet 2015, le Bureau Alsace est installé à proximité du Parlement européen, dans des locaux acquis par la Région Alsace.

Suite aux rencontres politiques organisées fin août 2014 et conformément aux conclusions de l'évaluation menée en 2013, l'ensemble des partenaires s'est montré favorable à la conclusion d'une nouvelle convention cadre triennale, avec des conventions financières annuelles.

Le budget global de la structure pour 2016 est de 490 282 €.

La contribution du Département du Haut-Rhin pour l'année 2016 s'élève à 45 000 € (contre 71 400 € en 2014 et 2015). Afin de simplifier les procédures, la contribution de chacun des partenaires financeurs pour l'année 2016 fera l'objet d'un avenant bilatéral. Le projet de ce dernier entre notre collectivité et le Bureau Alsace vous est soumis en annexe.

Cette structure est notre principale source d'information européenne. Il réalise divers outils d'information diffusés à échéances régulières (revue de presse quotidienne, panorama Europe...) et des notes de veille sur l'évolution des dossiers législatifs. Par ailleurs, le Bureau Alsace relaie les appels à projets, recherches de partenaires et consultations publiques relatifs aux domaines de compétences de ses partenaires.

En 2015, le Bureau Alsace a notamment mené les actions suivantes concernant le territoire haut-rhinois :

- Travail de recherche d'opportunités de financements européens (notamment sur les thématiques de la dépendance, de la culture en lien avec l'Ecomusée, le musée de l'Auto, la ville de Colmar pour la bibliothèque des Dominicains...) et ingénierie de projet pour le projet « usine du futur » de PSA Mulhouse (pour faire de ce site la vitrine Usine du futur du groupe, l'enjeu étant d'accueillir la construction d'un nouveau modèle et ainsi de pérenniser les activités et les emplois à moyen terme). Le projet LICORNE a été sélectionné par la Commission européenne et bénéficie d'une aide européenne de 2,1 millions d'€ (sur un budget total de 2,8 millions d'€)
- Travail de veille et réalisation d'une étude sur la possibilité d'étendre le système de la LKW-Maut en Alsace (analyse des potentiels obstacles juridiques communautaires, benchmark des systèmes mis en place dans d'autres Etats membres) ;
- Travail de sensibilisation et d'information sur les différents programmes européens, notamment ceux en faveur du secteur touristique, sur le vieillissement actif, sur les TIC ;
- Actions de communication et interventions pour valoriser des projets alsaciens notamment dans le cadre de l'Observatoire Alsace Europe sur la lutte contre le changement climatique (dont valorisation de la démarche GERPLAN et de la rénovation énergétique des bâtiments départementaux, en lien avec Planètes 68)
- Accueil à Bruxelles d'une délégation de la M2A pour échanger sur la politique européenne des transports (LGV Rhin-Rhône, raccordement ferré de l'EAP, étoile ferroviaire de Mulhouse, réflexion sur la création d'un cluster logistique) ;
- Les principales thématiques de veille suivies en 2015 et sur lesquelles le Bureau Alsace a régulièrement informé ses partenaires sont les suivantes : le plan Juncker, le 4^{ème} paquet ferroviaire, les infrastructures de recherche, l'institut européen de technologie...

Le Conseil départemental ayant souhaité reporter le vote du Budget Primitif au mois de mars 2016, au regard de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération de notre assemblée du 4 décembre 2015 (CG-2015-8-1-2) autorisant l'exécution anticipée du budget et au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'allouer pour le fonctionnement du Bureau Alsace en 2016 une subvention départementale à hauteur de 45 000 €, à verser à l'Association pour la Promotion de l'Alsace-Service (APA-S). Les crédits seront prélevés sur le programme F812/2678, chapitre 65, fonction 048, nature 6562 du budget départemental 2016 ;
- d'approuver l'avenant financier n°1 à la convention cadre de partenariat 2015-2016-2017 afférente au Bureau Alsace, à intervenir entre le Département du Haut-Rhin et le Bureau Alsace à Bruxelles au titre de l'année 2016, pris en application des article 3 et 4 de la convention cadre précitée, joint au présent rapport ;
- de m'autoriser à signer cet avenant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN